



Ivry le 27 mai 2010,

## Communiqué de presse

*Le ministre de la jeunesse et des solidarités actives, Marc Philippe Daubresse, a réuni aujourd'hui mercredi 26 mai, différentes associations de jeunesse et de prévention afin d'échanger sur l'accompagnement des « apéros géants ». La LMDE salue l'initiative du ministre de mettre en place une réflexion autour de la consommation d'alcool chez les jeunes sans les stigmatiser. Cependant, de nombreuses questions restent en suspens.*

### **La consommation d'alcool chez les jeunes : une réaction tardive des pouvoirs publics**

Depuis de nombreuses années, la LMDE met en avant dans ses enquêtes triennales la problématique de la consommation excessive d'alcool chez les jeunes. Si de manière générale la consommation d'alcool reste modérée, il apparaît que 42% des étudiants se sont senti malade au cours des 12 derniers mois après avoir bu et 12% au point de ne plus se souvenir de leur soirée.

De nombreuses études montrent que cette consommation excessive est parfois l'expression d'un mal être. Pour la LMDE il est donc primordial de répondre globalement aux difficultés rencontrées par les jeunes notamment en matière de chômage et de précarité mais également de développer une politique de prévention sur le terrain.

Par ailleurs, les moyens investis par les alcooliers pour promouvoir leurs produits est un élément important à prendre en considération. On assiste au développement d'une politique de marketing ciblée envers les jeunes. La LMDE s'était opposée à l'autorisation de la publicité pour l'alcool sur internet au moment du vote de la loi HPST, considérant celle-ci comme un non sens en matière de prévention et un cadeau fait aux alcooliers.

Si la LMDE salue l'initiative du Ministre de la jeunesse, elle regrette que la question de la consommation excessive d'alcool chez les jeunes soit traitée à l'occasion des « apéros géants ».

### **La prévention par les pairs, une réponse adaptée qui fait ses preuves**

En matière de lutte contre les addictions et notamment en ce qui concerne la consommation d'alcool, la LMDE considère que l'interdiction pure et simple est inefficace.

En effet, l'interdiction de ces rassemblements contribuerait une nouvelle fois à stigmatiser les jeunes ce qui entrainerait des difficultés à créer un dialogue avec les consommateurs.

Enfin, l'interdiction entrainerait très probablement le déplacement de cette consommation d'alcool dans d'autres cadres (privé notamment) empêchant ainsi tout discours de prévention et de réduction des risques.

La LMDE porte la prévention comme outil majeur pour lutter contre la consommation excessive d'alcool. Pour la LMDE, cela passe par un discours de prévention non moralisateur, porté par des pairs formés et permettant aux jeunes de connaître et maîtriser les risques liés à une consommation excessive d'alcool.

Tout au long de l'année, la LMDE intervient dans des cadres festifs urbains pour porter ces messages. Ces dispositifs de prévention par les pairs ont fait leurs preuves et ne demandent qu'à être déployés sur tout le territoire.

Pour la LMDE, il est donc indispensable de débloquer les fonds nécessaires à la mise en œuvre d'une vraie politique de prévention que ce soit en amont, tout au long de la scolarité ou au cours

d'événements festifs tels que les « apéros géants ». La LMDE attend donc que le ministre précise les moyens qui seront mis en œuvre pour concrétiser ses déclarations.

Contacts :

Catarina Versos - Elue en charge des relations Presse

0156208546 / 0612501163 - [cversos@lmde.com](mailto:cversos@lmde.com)

Gaëlle Kergutuil - Elue en charge de la prévention

0156208546 / 0682090665 – [gkergutuil@lmde.com](mailto:gkergutuil@lmde.com)